

**Renforcement du programme équiwatt dans le cadre du Plan climat. Complément de financement pour 2022 et financement du programme pour la période 2023 à 2026**

Préavis N° 2022 / 01

Lausanne, le 20 janvier 2022

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

## **1 Résumé**

Le programme d'efficacité énergétique équiwatt a été lancé en 2016. Il dispose aujourd'hui d'une excellente notoriété auprès du grand public et commence à toucher efficacement les entreprises. Le financement en cours couvre la période 2019 à 2022<sup>1</sup>. La Municipalité propose d'élargir le périmètre du programme, notamment dans le cadre de l'incitation à la rénovation des bâtiments prévue par le Plan climat, et d'augmenter sa dotation financière dès 2022.

A cette fin, la Municipalité sollicite un complément de financement pour 2022 de CHF 672'000.- aux CHF 743'000.- déjà accordés et une dotation de CHF 5'975'000.- pour la période 2023 à 2026 du programme, le tout pris en charge par le Fonds pour l'efficacité énergétique (FEE).

Le programme a démontré son efficacité en matière de sensibilisation de la population aux éco-gestes et à l'efficacité énergétique dans tous les domaines : éclairage, appareils électroménagers et électroniques, chauffage et mobilité douce avec l'incitation à l'usage des vélos et des scooters électriques. Le programme a aussi dépassé ses objectifs chiffrés pour la période en cours. L'équipe en charge sera renforcée afin de développer les actions de communication et de sensibilisation et de renforcer la visibilité du programme pour garantir son efficacité. Les objectifs d'économie pour cette nouvelle période sont ainsi deux fois plus ambitieux que ceux de la période en cours, pour une augmentation budgétaire effective de 35%.

Afin de contribuer à l'augmentation du taux de rénovation des bâtiments, la Municipalité propose qu'équiwatt assure un soutien dans le domaine de l'assainissement énergétique des bâtiments, dès 2022, avec l'appui de l'expertise des différents services de la Ville actifs dans le domaine du bâtiment. Les petits propriétaires immobiliers ne disposant souvent pas des connaissances et des ressources pour planifier et piloter leurs projets d'assainissement, un accompagnement assorti de soutiens financiers pourrait contribuer à augmenter le taux de rénovation. Il s'agira de montrer les avantages de l'assainissement énergétique, conseiller et orienter le propriétaire vers les solutions les plus efficaces, proposer une subvention pour des prestations d'assistance à maître d'ouvrage et renseigner les propriétaires et leurs mandataires sur les démarches, en particulier au niveau communal.

Pour pouvoir développer ce nouvel axe pour le programme équiwatt dès 2022, un financement complémentaire de CHF 200'000.- sur deux ans a été alloué par le Conseil communal dans le cadre du budget 2022. Le budget total d'équiwatt pour la période 2022 à 2026 se monte donc ainsi à CHF 7'590'000.-, soit une moyenne de CHF 1'518'000.- par année.

## **2 Objet du préavis**

Par le présent préavis, la Municipalité sollicite le financement du programme équiwatt de CHF 5'975'000.- pour la période 2023 à 2026, y compris le financement des postes nécessaires au fonctionnement du programme, et un complément de financement pour 2022 de CHF 672'000.-.

---

<sup>1</sup> Voir le rapport-préavis N° 2014/65 « Eléments de stratégie et de planification énergétique [...] » et le préavis N° 2018/21 « Financement du programme d'efficacité énergétique équiwatt pour la période 2019 à 2022 ».

Ces charges seront compensées par prélèvements sur le Fonds pour l'efficacité énergétique (FEE).

Les subventions cantonales ou fédérales qui seraient obtenues durant cette période procureront une marge de manœuvre financière supplémentaire au programme.

### 3 Table des matières

1	Résumé .....	1
2	Objet du préavis .....	1
3	Table des matières.....	2
4	Le programme équiwatt .....	3
4.4	Un programme mature, en constante progression et à la structure efficace.....	3
4.5	Équiwatt aujourd'hui : vue d'ensemble .....	4
4.6	Équiwatt aujourd'hui : détail des plan d'action.....	4
4.6.1	Sensibilisation à l'efficacité énergétique.....	4
4.6.2	Prime électroménager .....	6
4.6.3	Opérations éco-sociales .....	6
4.6.4	Opérations éco-logements.....	7
4.6.5	Energo .....	7
4.6.6	Encouragement des PME à l'efficacité énergétique.....	8
4.6.7	Projets de rénovation au bénéfice de l'administration lausannoise .....	9
4.6.8	Grands consommateurs .....	9
4.6.9	Froid professionnel .....	9
4.6.10	Kit pour les économies d'énergie .....	10
4.6.11	Campagnes de promotion annuelles.....	11
4.6.12	Semaines équiwatt (plan d'action terminé).....	11
4.6.13	Sens-e (plan d'action terminé).....	11
5	Périmètre équiwatt .....	11
6	Équiwatt Vaud .....	12
7	Résultats partiels 2019-2022 .....	12
7.1	Méthodologie .....	12
7.2	Résultats pour l'électricité et pour la chaleur en MWh/an .....	12
7.3	Résultats unifiés en tCO <sub>2</sub> -eq/an.....	13
7.4	Impact des restrictions sanitaires liées à la pandémie du COVID-19 en 2020 .....	14
8	Équiwatt pour la période 2022 à 2026 .....	14
8.4	Evolutions proposées.....	14
8.4.1	Consolider les offres actuelles du programme .....	14
8.4.2	Internaliser une partie des prestations .....	15
8.4.3	Créer un centre de soutien pour accélérer la rénovation des bâtiments.....	15
8.4.4	Se focaliser sur les PME pour le soutien aux entreprises .....	16
8.4.5	Attribuer des ressources de communication pour le programme.....	16
8.4.6	Intégrer le budget des activités d'information et de sensibilisation .....	16
8.5	Objectifs d'économie d'énergie.....	16
9	Ressources humaines.....	17
9.4	Situation actuelle.....	17
9.5	Evolution proposée .....	17
10	Impact sur le climat et le développement durable.....	17

11	Impact sur l'accessibilité pour les personnes en situation de handicap .....	18
12	Aspects financiers .....	18
12.1	Incidences sur le budget d'investissement .....	18
12.2	Incidences sur le budget de fonctionnement .....	18
13	Conclusions .....	19

## 4 Le programme équiwatt

### 4.4 Un programme mature, en constante progression et à la structure efficace

Après cinq ans d'existence, le programme équiwatt a atteint sa maturité : ses objectifs globaux sont atteints, parfois dépassés, le programme a une excellente notoriété et ses offres ont trouvé leurs publics. Les efforts soutenus de communication portent leurs fruits, en particulier auprès des ménages, en matière de sensibilisation aux éco-gestes et à l'achat de matériel efficace. La communication doit encore être développée pour accroître la notoriété du programme auprès des petites et moyennes entreprises (PME) et des acteurs de l'immobilier. Le centre Contact énergies, préexistant au programme a été renommé Contact équiwatt en 2016 et a été décliné dans une version mobile avec équiwatt*mobile*<sup>2</sup>. Un EPT a été alloué à cette activité de sensibilisation à l'efficacité énergétique en 2010 déjà, financé par le FEE<sup>3</sup>.

Pour simplifier la communication et les processus et renforcer la visibilité du programme et des subventions, les subventions en faveur des vélos électriques, des batteries de vélos électriques, des scooters électriques et des panneaux solaires thermiques ont été réunies sous la bannière équiwatt. Ces subventions n'étant pas financées par le présent préavis<sup>4</sup>, leurs effets ne sont pas pris en compte dans les objectifs présentés ici.

L'ensemble des subventions financées par le FEE sont donc désormais réunies sur le site [www.equiwatt.ch/Lausanne](http://www.equiwatt.ch/Lausanne).

### Demandes de subvention en ligne

Pour vous encourager à diminuer votre consommation d'énergie, équiwatt vous offre des aides lors de l'achat de matériel efficient, de l'installation de panneaux solaires thermiques ou pour améliorer la performance énergétique de vos installations.

			
<b>Mobilité douce</b>	<b>Electroménager</b>	<b>Solaire thermique</b>	<b>Rénovation</b>
Pour scooter, vélo électrique et batterie de vélo.	20% du prix d'achat d'un appareil électroménager.	Ajoutez une subvention à celle de l'état de Vaud.	25% sur une amélioration ou une rénovation énergétique.
<a href="#">&gt; Remplir le formulaire</a>	<a href="#">&gt; Remplir le formulaire</a>	<a href="#">&gt; Remplir le formulaire</a>	<a href="#">&gt; Remplir le formulaire</a>

<sup>2</sup> Rapport-préavis N° 2015/36 « Pour un centre "Contact Energies" mobile. Réponse au postulat de Monsieur Philippe Jacquat et consorts "Organisation d'une exposition didactique sur l'énergie pour corrélér l'effort physique et l'énergie nécessaire au fonctionnement de divers appareils électriques" ».

<sup>3</sup> Rapport-préavis N° 2010/38 « Efficacité énergétique, économie d'énergie et réduction des émissions de CO<sub>2</sub>. Réponses à une motion et à quatre postulats ».

<sup>4</sup> Le financement en cours a été octroyé par le préavis N° 2020/15 « Subventions à l'achat de vélos à assistance électrique: prolongation du financement par le Fonds pour l'efficacité énergétique jusqu'en 2023 ». Le financement des subventions pour les scooters électriques, les batteries de vélos électriques et les panneaux solaires thermiques est assuré par des enveloppes budgétaires à disposition du comité du FEE au sens de l'article 11 du règlement du fonds. Le principe des enveloppes budgétaires permet de financer une mesure jusqu'à CHF 350'000.- au maximum avant de solliciter un financement auprès de votre Conseil. Pour les subventions précitées, ce montant maximum n'a pas encore été atteint

#### 4.5 *Équiwatt aujourd'hui : vue d'ensemble*

Le programme équiwatt propose aujourd'hui les plans d'action suivants :

- **sensibilisation à l'efficacité énergétique** :
  - un site internet dédié ;
  - une rubrique dans le Journal communal ;
  - un guichet d'information pour les citoyens ;
  - *équiwattmobile*, un bus sillonnant l'agglomération lausannoise pour des événements ponctuels (marchés lausannois, actions avec la déchetterie mobile, présence dans certaines manifestations lausannoises), ainsi que les communes vaudoises sous mandat du Canton de Vaud ;
- des ateliers auprès des écoles primaires ; **prime électroménager** : ce plan propose des subventions pour les appareils électroménagers efficaces ;
- **opérations éco-sociales** : ce plan propose l'installation gratuite de matériel efficient et des conseils en matière d'éco-gestes aux ménages occupant un logement subventionné ;
- **opérations éco-logements** : ce plan propose l'installation gratuite de matériel efficient et des conseils en matière d'éco-gestes aux ménages occupant un logement non-subventionné. Les coûts sont assumés pour moitié par équiwatt et pour moitié par le propriétaire immobilier (ce qui permet des réductions de charges liées à la réduction des consommations d'eau) ;
- **energo** : ce plan propose des contrats de performance énergétique pour l'optimisation des réglages des chaufferies d'immeubles ;
- **encouragement des PME à l'efficacité énergétique** : les PME bénéficient d'un accompagnement personnalisé pour leurs projets de rénovation énergétique ;
- **grands consommateurs** : ce plan pour les entreprises considérées comme des grands consommateurs au sens de la loi vaudoise sur l'énergie (LVLEne) propose des subventions pour des projets d'amélioration énergétique allant au-delà des exigences légales ;
- **froid professionnel** : ce plan propose des subventions à l'achat d'équipements frigorifiques professionnels ;
- **kit pour l'économie d'énergie** : les ménages peuvent acquérir un kit contenant du matériel efficient pour un coût très favorable ;
- **campagnes de promotion annuelles** : chaque année, en général durant l'été, équiwatt met en œuvre une nouvelle campagne de promotion spécifique.

Les plans d'action suivants sont arrivés à leur terme durant la période 2019 à 2022 :

- **semaines équiwatt** : ce plan proposait, en partenariat avec des grands distributeurs, des ampoules LED à 50% deux fois par année. Le potentiel de changement anticipé d'ampoules moins efficaces dans les ménages est globalement épuisé ;
- **sens-e** : il s'agissait d'un cours de sensibilisation à l'efficacité énergétique en entreprise, qui n'a pas trouvé l'écho attendu.

#### 4.6 *Équiwatt aujourd'hui : détail des plan d'action*

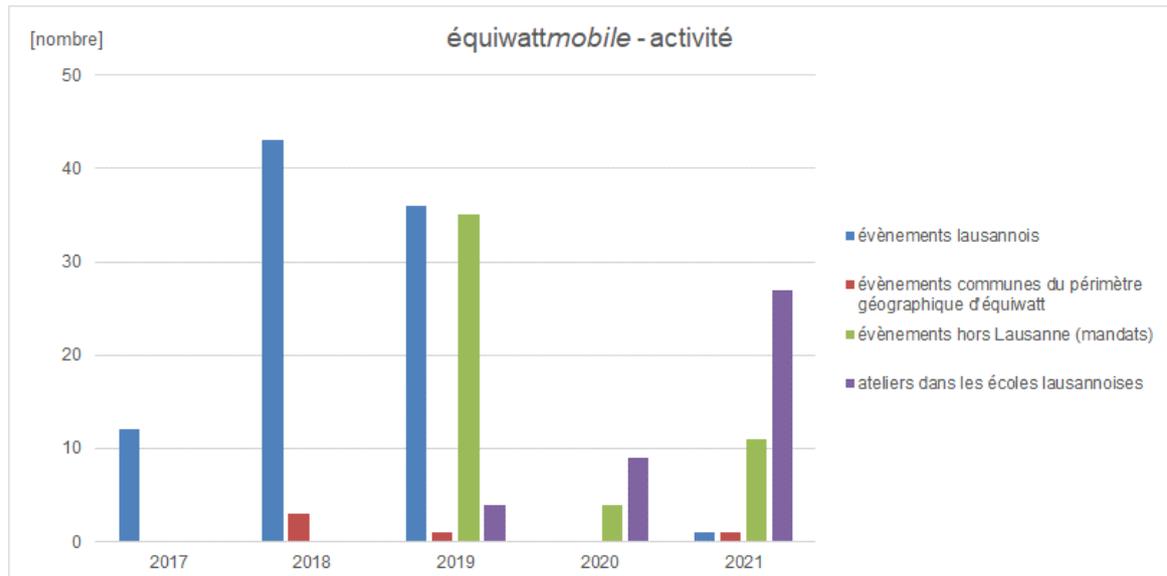
Les points suivants précisent les mesures proposées par chaque plan d'action.

##### 4.6.1 Sensibilisation à l'efficacité énergétique

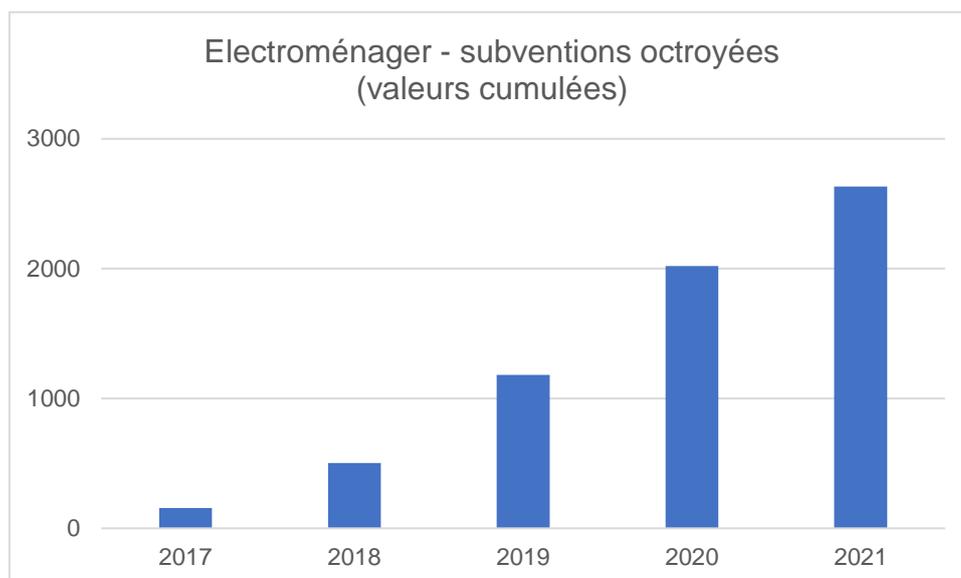
Contact équiwatt met en œuvre les activités de sensibilisation du programme depuis le lancement de ce dernier en 2016. Celles-ci se composent d'informations publiées en ligne sur le site [www.equiwatt.ch/lausanne](http://www.equiwatt.ch/lausanne), de lettres d'information envoyées par courriel sur inscription et de publications dans certains médias, notamment le Journal communal. Contact équiwatt gère également la boîte e-mails ainsi que la ligne téléphonique d'équiwatt. Les citoyens bénéficient de spécialistes en économies d'énergie pour répondre à leurs questions. Des visites conseils à domicile sont également

effectuées, bien que l'échange téléphonique, moins gourmand en temps, soit privilégié. Enfin, l'espace équiwatt à la place Chauderon 23 est utilisé pour accueillir les citoyens sur rendez-vous.

Contact équiwatt se décline aussi en version mobile avec *équiwattmobile*, un bus électrique pionnier aménagé pour sensibiliser les visiteurs à l'efficacité énergétique. *équiwattmobile* est régulièrement présent aux marchés lausannois, lors de festivals ou d'événements comme l'accueil des nouveaux habitants. Il sert également de support attractif pour des ateliers auprès d'écoles primaires, dans le cadre des activités de sensibilisation à l'environnement de la Ville de Lausanne. Enfin, il sillonne le territoire cantonal pour animer des événements de sensibilisation auprès de communes vaudoises qui ont en fait la demande et qui bénéficient pour cela d'une subvention cantonale. Le graphique ci-dessous illustre l'activité d'*équiwattmobile* (les activités des années 2020 et 2021 ont été fortement ralenties par la crise sanitaire) :



Le succès de l'*équiwattmobile* a cependant régulièrement été perturbé par de récurrents ennuis techniques. Ce bus fait partie de la première génération de véhicule électrique de ce type. Après cinq années de fonctionnement et de nombreux efforts de la part de la Ville de Lausanne et du constructeur pour résoudre ces problèmes, une nouvelle panne sérieuse durant l'été 2021 a conduit les SIL à entrer en négociation avec le constructeur pour obtenir un dédommagement dans le cadre d'un processus de résiliation de la vente. Les activités de sensibilisation continueront à être développées en multipliant les occasions de contacts directs avec la population et en dynamisant la communication par des campagnes mobilisant plusieurs canaux (presse, réseaux sociaux, lettre d'informations, concours, événements, etc.).



#### 4.6.2 Prime électroménager

Ce plan, lancé en mai 2017, s'adresse aussi bien aux particuliers qu'aux gérances. Il propose une subvention à l'achat d'équipements électroménagers efficaces : réfrigérateur, combiné réfrigérateur et congélateur, congélateur, sèche-linge, lave-linge et lave-vaisselle. La subvention est de 20% du prix d'achat TTC, avec un maximum fixé à CHF 300.-. Pour les gérances, un maximum a été fixé à 40 primes par type d'appareil, abaissé à 20 primes au 1<sup>er</sup> décembre 2021.

Les étiquettes énergétiques ont été mises à jour début 2021. Les conditions d'octroi ont été adaptées en conséquence et les exigences d'efficacité énergétique pour bénéficier de la subvention relevées à cette occasion.

#### 4.6.3 Opérations éco-sociales

L'objectif de ce plan est de permettre aux ménages modestes habitant des logements subventionnés de réduire leur consommation d'énergie et donc le poids de ce poste dans leur budget, qui est proportionnellement plus lourd que pour un ménage plus aisé.

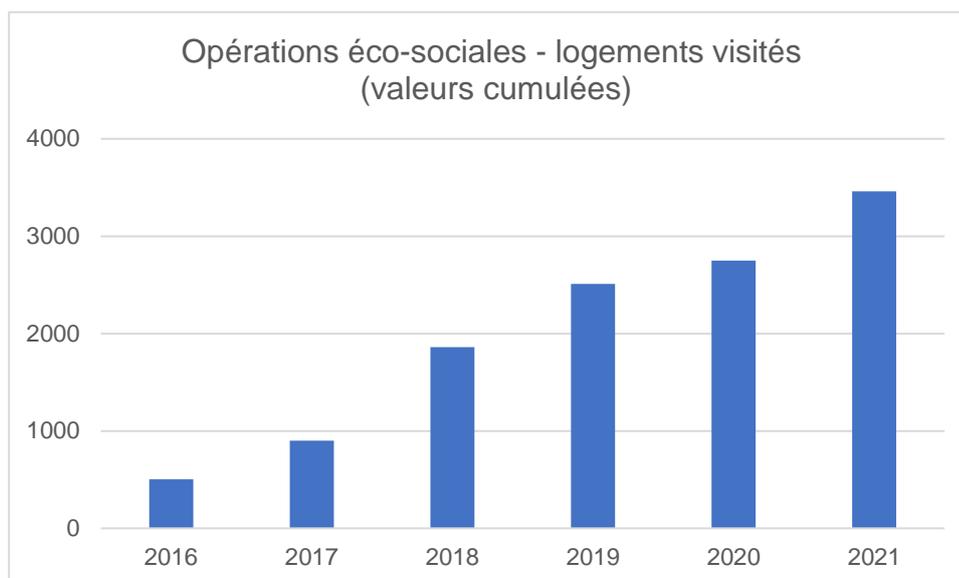
Le matériel suivant est installé gratuitement en remplacement de matériel peu efficace : ampoules LED (remplacement des ampoules existantes dans les pièces les plus utilisées) et luminaire LED (en remplacement d'un luminaire halogène), bouilloire électrique, thermomètre d'ambiance, thermomètre pour frigo, multiprise avec interrupteur, multiprise avec interrupteur déporté, économiseur d'eau, pommeau de douche économique. Un « chèque froid » est également distribué pour permettre le remplacement à bas prix (le fournisseur fait également un geste important en matière de prix) de l'éventuel, mais assez courant, deuxième réfrigérateur ou congélateur du ménage.

Le matériel est installé par des ambassadeurs de quartier, formés dans le cadre du programme, et qui sont recrutés, en collaboration avec le Service social de Lausanne (SSL), parmi les bénéficiaires du revenu d'insertion. Ces ambassadeurs participent à l'opération par le biais d'une mesure d'insertion professionnelle, au sens de la loi sur l'action sociale vaudoise, qui doit contribuer à leur permettre de retrouver une activité professionnelle. Les ambassadeurs donnent également des conseils sur les éco-gestes permettant de réduire encore la consommation d'énergie.

L'équipe équivatt des SIL assure l'organisation, la coordination et le pilotage de l'opération. La mise en œuvre sur le terrain est coordonnée par un prestataire externe.

En plus des économies d'énergie, ce plan d'action contient un volet social pour ses bénéficiaires ainsi que pour les ambassadeurs recrutés avec le SSL, qui ont l'occasion de réaliser une activité professionnelle. Les SIL s'engagent en outre à examiner toute candidature d'un ambassadeur pour un poste adapté. Ces opérations ont déjà permis à plusieurs ambassadeurs de retrouver du travail, dont certains au sein des SIL.

Le graphique ci-dessous présente le nombre de logements bénéficiaires des opérations éco-sociales entreprises jusqu'ici.



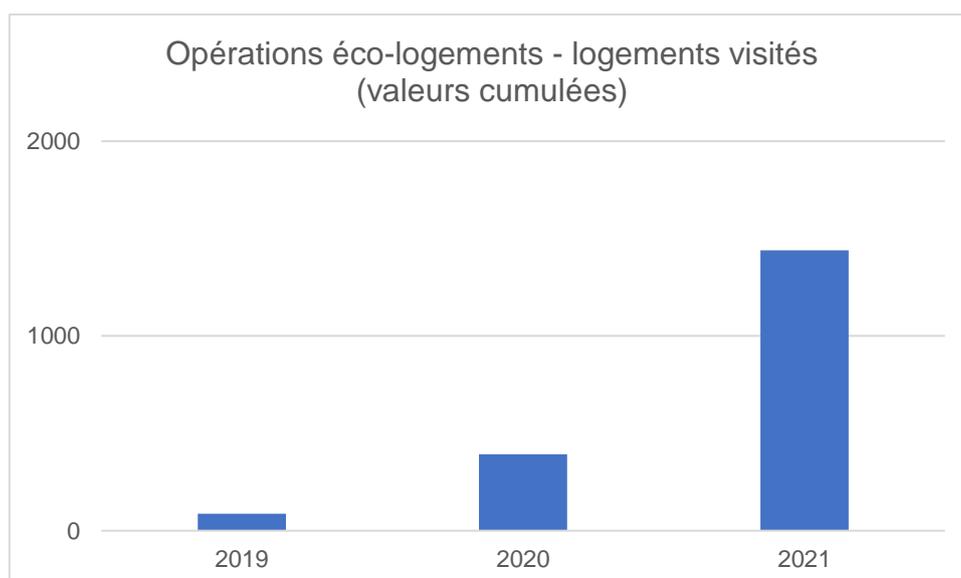
Au total, 3'460 ménages lausannois ont bénéficié de l'action à ce jour.

Une opération a également été menée en 2018, sur mandat, pour le compte de la Commune de Prilly (55 logements).

#### 4.6.4 Opérations éco-logements

Les opérations éco-logements ont été lancées en 2019. Le fonctionnement est similaire aux opérations éco-sociales mais les bénéficiaires sont les résidents de logements non-subsidés. De plus, le propriétaire immobilier contribue pour moitié aux coûts des opérations. La mise en œuvre sur le terrain est réalisée par un prestataire.

Ce plan d'action rencontre un vif succès. Des partenariats avec des acteurs immobiliers ont été mis en place, qui permettent une planification des opérations conformes aux objectifs sur la période à venir. Le graphique ci-dessous indique le nombre de logements bénéficiaires des opérations éco-logements réalisées jusqu'ici. Au total, 1'440 ménages ont bénéficiés de cette offre à ce jour.



#### 4.6.5 Energo

Ce plan d'action a été lancé en 2020 en partenariat avec l'association Energo. Il s'agit d'améliorer les réglages de chaufferies d'immeubles de logements, grâce à l'expertise d'ingénieurs spécialisés. Un

contrat de performance énergétique lie le prestataire (l'association Energo) et le propriétaire de l'immeuble pour six ans. La réduction des charges réalisée grâce aux économies de chaleur bénéficie pour une partie aux locataires, le solde servant à couvrir les honoraires de l'ingénieur. Les économies de CO<sub>2</sub> réalisées sont valorisées sous forme de certificats par Energo, qui verse une partie du bénéfice au propriétaire immobilier. Équiwatt prend en charge les frais fixes de cette prestation (forfait de CHF 30.- par logement). Cette dernière peut ainsi être proposée sans aucun frais pour le propriétaire.

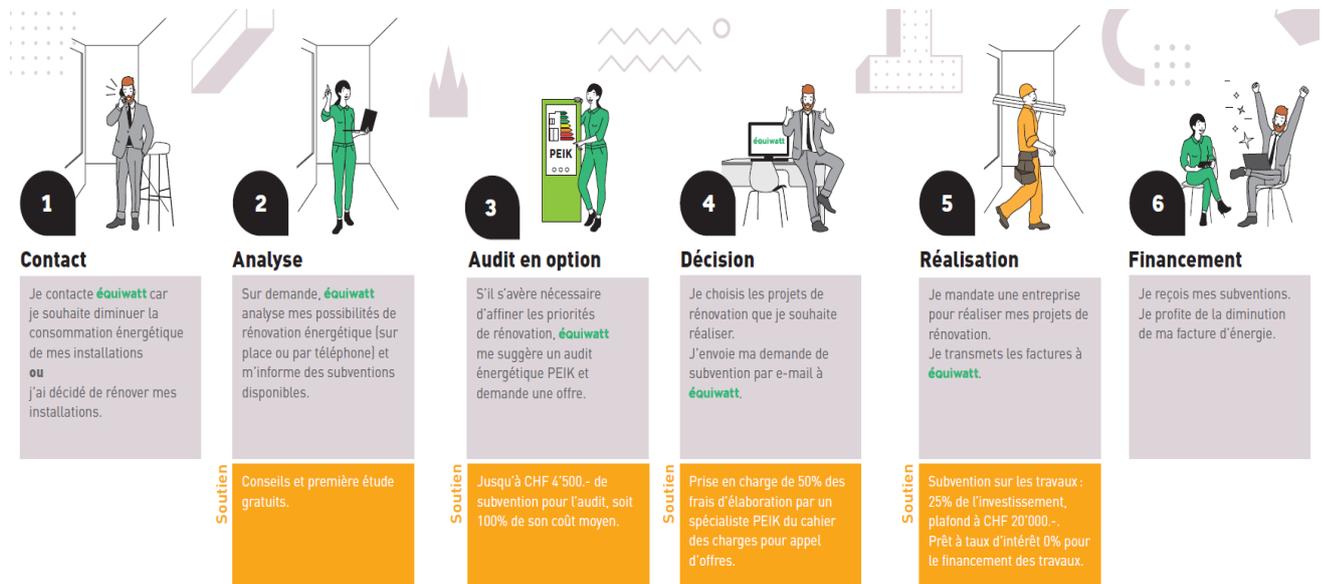
Aujourd'hui, 67 immeubles, représentant 1'373 logements et des surfaces commerciales de 20'725 m<sup>2</sup>, sont engagés avec équiwatt et Energo.

#### 4.6.6 Encouragement des PME à l'efficacité énergétique

Le plan « éclairage performant » débuté en 2016 ciblait uniquement l'éclairage. Il a été remplacé en 2017 par le plan « petits et moyens consommateurs » qui propose une subvention lors de la réalisation de tous types de travaux de rénovation énergétique. La subvention, correspondant initialement à 20% du montant des travaux jusqu'à un plafond de CHF 10'000.-, a été augmentée à 25% du montant des travaux jusqu'à un plafond de CHF 20'000.-, dans le cadre de l'aide municipale aux entreprises dans le contexte de pandémie de COVID-19.

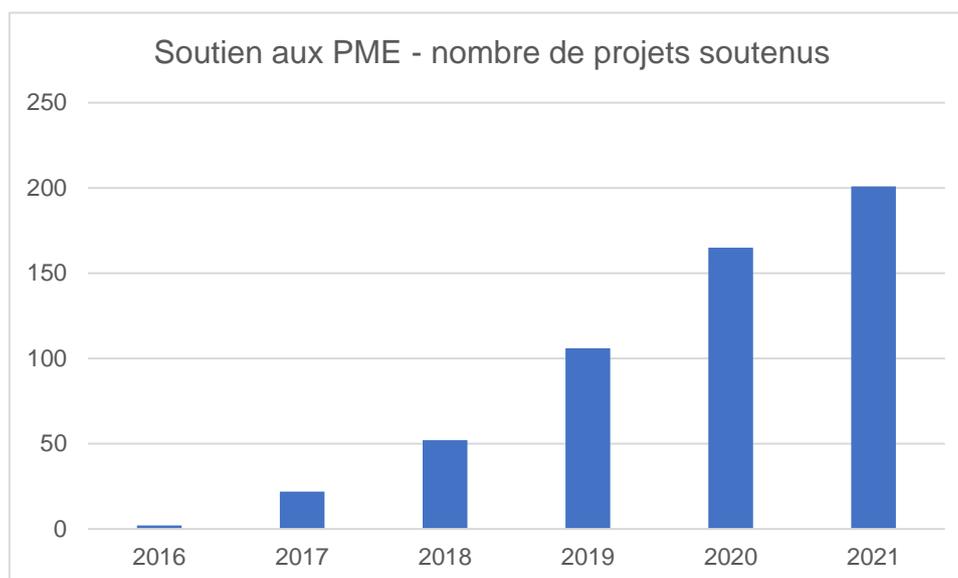
Ce plan bénéficie aussi du soutien financier de ProKilowatt.

Depuis janvier 2021, le plan « petits et moyens consommateurs » est intégré dans une offre globale d'aide à l'efficacité énergétique pour les PME. Cela comprend une analyse des potentiels de rénovation au sein de la PME, une subvention pour un audit PEIK de la Confédération (jusqu'à CHF 4'500.-), la subvention pour la réalisation des travaux, et la possibilité de faire appel à un prêt financier à taux d'intérêt 0%. Ce dernier soutien est proposé à titre pilote par le FEE et dispose d'une enveloppe financière spécifique. Cette offre est résumée dans le visuel ci-dessous, qui sert de support à la promotion de ce plan d'action.



En 2021, 53 visites-conseil de PME ont été effectuées. C'est un chiffre élevé qui montre l'adéquation de l'offre repensée avec la demande. Il faut toutefois souvent du temps entre la visite qui sert de déclencheur en permettant de chiffrer sommairement les gains attendus et le début du processus d'audit, qui permet d'avoir une vision précise des coûts et des gains d'une rénovation, ou de travaux.

Le nombre de subventions a régulièrement progressé depuis 2016 :



#### 4.6.7 Projets de rénovation au bénéfice de l'administration lausannoise

Équiwatt se met de manière proactive à disposition des services de la Ville pour identifier les projets à fort potentiel d'économies d'énergie et pour accompagner les services dans leur réalisation. Le mécanisme des crédits supplémentaires compensés par les économies d'énergie, adopté par la Municipalité pour les projets dont le retour sur investissement est inférieur à cinq ans, permet d'accélérer la réalisation de ces projets, dont les économies profitent aux finances de la Ville.

La majorité de l'éclairage du bâtiment situé à Port-Franc 18 a ainsi pu être remplacée en 2021, permettant une économie d'électricité estimée de 68'000 kWh/an, correspondant à une économie financière de CHF 17'000.- par an. Un projet est en cours d'évaluation au Centre intercommunal de gestion des déchets, qui devrait permettre une économie d'électricité de 70'000 kWh/an. Plusieurs projets sont en cours de montage avec le Service des sports, qui permettront des économies conséquentes d'eau chaude et d'électricité.

La Municipalité souhaite poursuivre et dynamiser cette démarche.

#### 4.6.8 Grands consommateurs

Ce plan, lancé en juin 2017, cible les grands consommateurs d'énergie au sens de la LVLEne, soit les sites qui consomment plus de 0.5 GWh/an d'électricité ou 5 GWh/an de chaleur. Ce plan a été conçu en coordination avec la Direction générale cantonale de l'énergie (DIREN). Il s'agissait en effet d'assurer la complémentarité du soutien d'équiwatt, la LVLEne fixant déjà des objectifs contraignants d'efficacité à ces entreprises. Aux termes de la LVLEne et de sa directive d'application, les grands consommateurs sont astreints à réaliser un audit, puis à mettre en œuvre toutes les mesures d'efficacité relevées par celui-ci ayant un retour sur investissement inférieur à quatre ans si elles portent sur les installations de production et inférieur à huit ans si elles portent sur le bâtiment ou les infrastructures. Équiwatt propose un soutien pour inciter les grands consommateurs à mettre en œuvre les mesures ayant des retours sur investissement supérieurs à ces seuils. Le soutien proposé a été mis à jour en 2019 afin d'homogénéiser le processus de soutien aux entreprises. Il correspond à 20% du montant des travaux, avec un plafond à CHF 40'000.-.

Ce plan d'action a encouragé la réalisation d'une dizaine de projets de rénovation d'envergure. Afin de concentrer les efforts d'équiwatt auprès des PME qui ne sont pas visées spécifiquement par la loi vaudoise sur l'énergie, le plan d'action en faveur des grands consommateurs ne sera pas prolongé au-delà de 2022.

#### 4.6.9 Froid professionnel

Ce programme est mené en partenariat avec le comparateur en ligne indépendant Topten. Lancé en 2015, il a été reconduit en 2021 jusqu'à fin 2023. Il est financé par ProKilowatt. Il vise des acteurs qui

utilisent des armoires frigorifiques professionnelles, comme les petits commerces, les kiosques, les cafés et restaurants ou les hôtels par exemple.

Ce plan propose une prime de CHF 40.- à CHF 2'000.- selon le type de modèle, à choisir parmi la sélection d'appareils haute performance avec un rapport qualité-prix et une efficacité optimale. La liste des appareils est disponible sur le site [www.topten.ch](http://www.topten.ch).

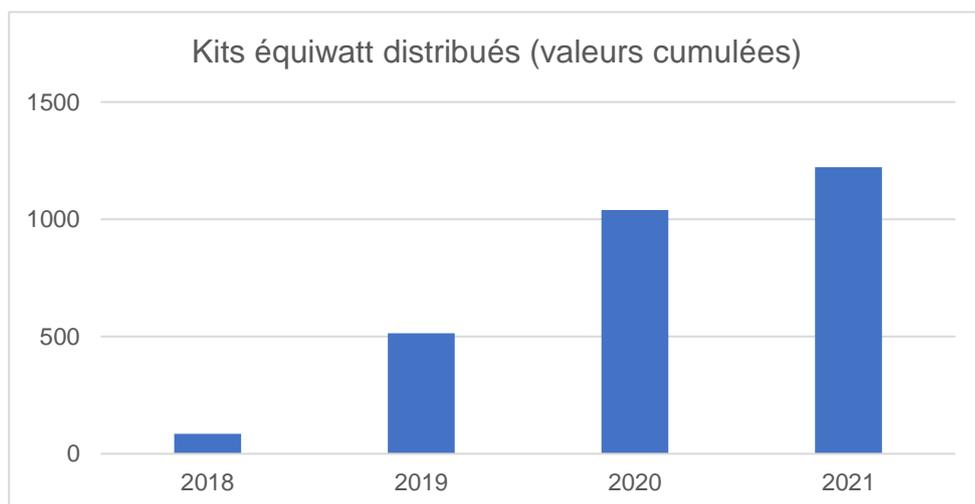
#### 4.6.10 Kit pour les économies d'énergie

Le kit équiwatt a été lancé en 2018. Il s'agit d'un « kit de démarrage » pour les économies d'énergie, destiné avant tout aux locataires. Du matériel efficace est proposé à un tarif très avantageux : CHF 10.- pour une valeur de CHF 80.- (le coût d'acquisition par équiwatt étant cependant inférieur du fait de commandes groupées). C'est un excellent outil de communication pour la sensibilisation des ménages.



Le kit équiwatt comprend une ampoule LED, une multiprise avec interrupteur déporté, un thermomètre d'ambiance, un thermomètre pour frigo, un économiseur d'eau et pommeau de douche économique, le tout proposé dans un sac en coton durable aux couleurs d'équiwatt.

Le nombre de kits distribués figure dans le tableau qui suit



#### 4.6.11 Campagnes de promotion annuelles

Afin de dynamiser son offre, de renforcer sa notoriété et de proposer des soutiens ponctuels en fonction du contexte et des opportunités, équiwatt organise en principe une fois par année une campagne de promotion spécifique. En 2019 et 2021, les pommeaux de douche économiques ont ainsi été mis en évidence et proposés à la population à prix avantageux, accompagnés d'une campagne de sensibilisation qui a été un énorme succès : plusieurs milliers de citoyens ont bénéficié de cette offre. Le Service de l'eau ainsi que les cinq communes desservies en électricité de détail par les SIL ont été impliqués dans ces campagnes.



#### 4.6.12 Semaines équiwatt (plan d'action terminé)

Le plan d'action « distributeurs efficaces » visait à promouvoir les ampoules LED avec les acteurs de la grande distribution. Durant la semaine équiwatt, les LED sont proposées avec un rabais de 50%. Entre 2016 et 2020, dix actions de ce type ont été organisées, en partenariat avec le Canton de Vaud, plusieurs communes vaudoises, Migros Vaud et Jumbo (ce distributeur a contribué à trois actions). Au total, près de 100'000 ampoules LED ont été vendues lors des semaines équiwatt, ce qui a contribué à accélérer la transition vers cette technologie d'éclairage très efficace.

Ce plan d'action est désormais terminé : aujourd'hui, sauf quelques exceptions, la législation ne permet aux distributeurs de ne proposer que des ampoules LED.

#### 4.6.13 Sens-e (plan d'action terminé)

Ce plan, proposé dans le cadre du rapport-préavis N° 2011/57 « Réponse au postulat de M. Charles-Denis Perrin demandant la mise en œuvre d'un plan général climatique », adopté par votre Conseil dans sa séance du 12 décembre 2013, a connu plusieurs états dont aucun n'était pleinement satisfaisant. Malgré plusieurs tentatives d'adaptation, il n'a pas trouvé son public ni n'a donné de résultats probants lors des quelques mises en œuvre sollicitées par des entreprises. Il a donc été supprimé.

## 5 Périmètre équiwatt

Le programme équiwatt n'est pas proposé sur un périmètre uniforme. Les différents plans d'action qui seront encore en cours pour la période 2023-2026 sont disponibles de la manière suivante pour les clients raccordés aux réseaux des SIL ou sur mandat :

	Lausanne	Autres communes de l'aire de desserte électrique des SIL	Canton de Vaud, sur mandat de tiers
Sensibilisation à l'efficacité énergétique	X	X	X
Prime électroménager	X	X	
Opérations éco-sociales	X		
Opérations éco-logements	X	X	
EnergO	X	X	
Encouragement des PME à l'efficacité énergétique	X	X	
Froid professionnel	X	X	
Kit d'économie d'énergie	X	X	
Campagnes de promotion annuelles	X	X	

Le rapport-préavis N° 2014/65 avait demandé et obtenu de votre Conseil une dérogation au règlement du FEE qui prévoit que les actions soutenues doivent prendre place sur le territoire de la Commune. Cette dérogation permet de faciliter la communication en s'adressant à l'ensemble des clients du réseau électrique. En outre, elle est cohérente avec une solution de financement, discutée par les Chambres fédérales mais non retenue à ce jour, qui permettrait d'inclure les coûts des programmes d'efficacité énergétique dans le timbre d'acheminement des gestionnaires de réseaux.

Le présent préavis demande à votre Conseil de prolonger cette dérogation, avec une limitation à 10% des dépenses totales annuelles pour les mesures hors Lausanne. Ce montant est suivi avec attention. Sur la période couverte par le préavis N° 2018/21 jusqu'ici, il est de 9%.

## 6 Équiwatt Vaud

Le Canton de Vaud souhaite lancer un programme d'encouragement à l'efficacité énergétique à l'échelle cantonale. Un comité de pilotage a été mis en place, dans lequel le responsable d'équiwatt est intégré.

Les SIL collaborent déjà activement avec le Service des énergies d'Yverdon-les-Bains en ce qui concerne équiwatt, ainsi qu'avec les Services industriels de Nyon, bien que de manière moins poussée. Les excellentes relations des SIL avec la DIREN, ainsi qu'une philosophie de transparence et de partage d'expériences, favorisent l'émergence de ce programme cantonal. Au-delà de leur participation au comité de pilotage, les SIL pourraient contribuer à ce programme cantonal au travers de mandats pour le Canton, qui permettront de valoriser et diffuser l'expérience accumulée depuis plusieurs années.

Le programme cantonal pourrait soutenir certaines actions déjà mises en œuvre par équiwatt, comme les opérations éco-logements.

## 7 Résultats partiels 2019-2022

### 7.1 Méthodologie

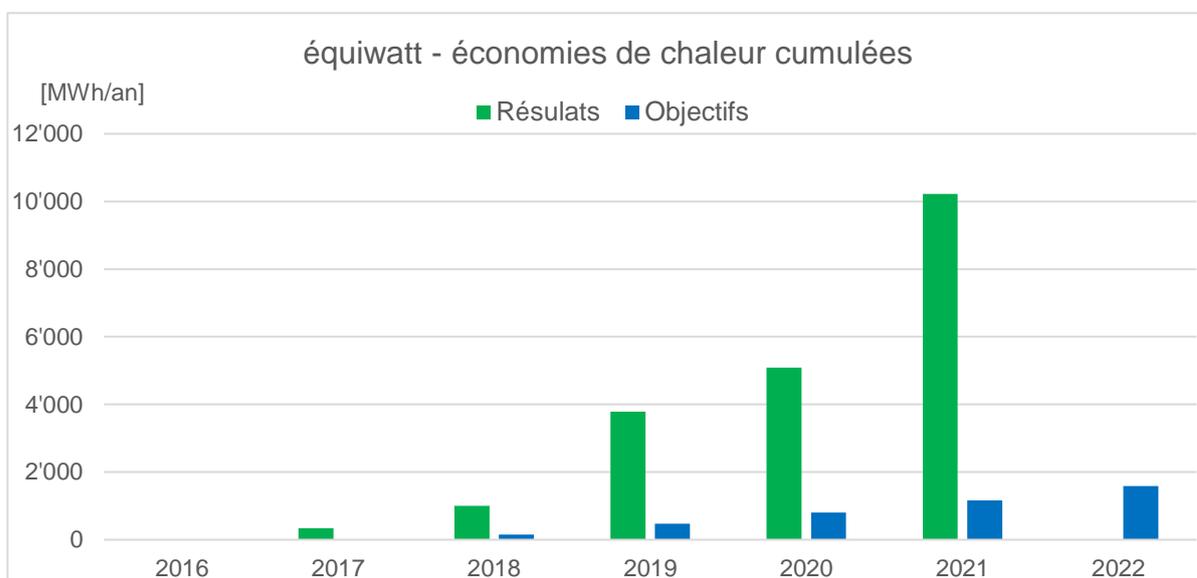
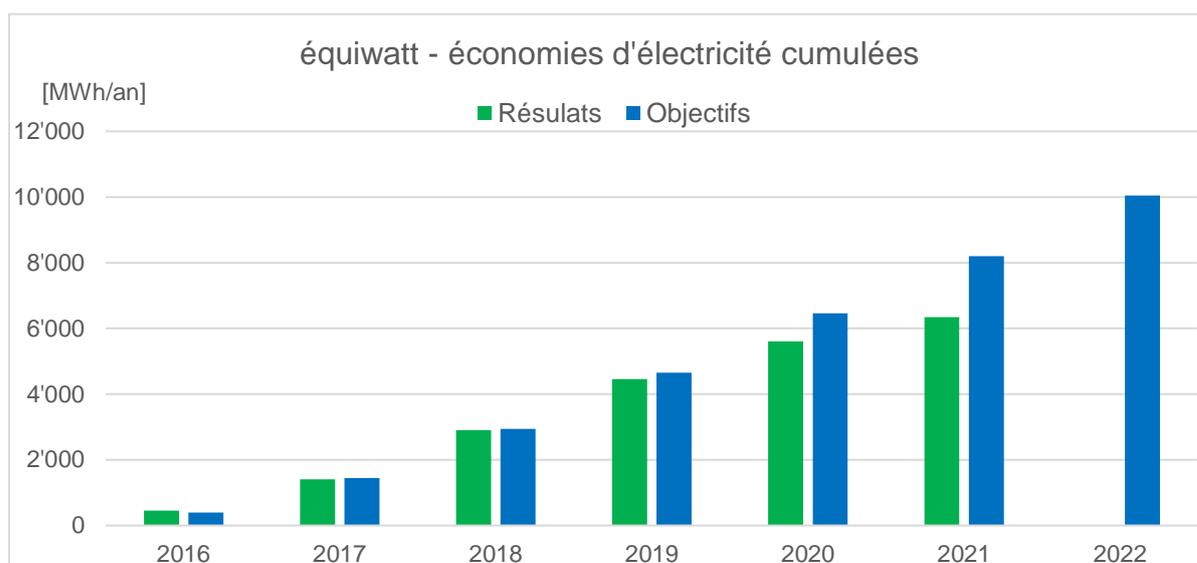
Les économies d'électricité et de chaleur réalisées par équiwatt sont calculées en appliquant des méthodes de calcul spécifiques à chaque plan d'action. Les hypothèses associées sont régulièrement mises à jour, notamment en fonction de l'amélioration de l'efficacité énergétiques des installations ciblées. Par exemple, l'équipement de plus en plus fréquent des ménages en ampoules LED implique que les économies d'électricité liées à l'éclairage sont de moins en moins grandes.

Les économies d'électricité et de chaleur sont converties en réduction des émissions de CO<sub>2</sub>-eq en utilisant les facteurs d'émission définis par la société Quantis dans le cadre de l'élaboration du Plan climat lausannois<sup>5</sup>.

### 7.2 Résultats pour l'électricité et pour la chaleur en MWh/an

Les graphiques suivants présentent les résultats cumulés d'équiwatt depuis son lancement en 2016 en termes d'économies d'électricité et de chaleur obtenu par année, sans tenir compte des effets liés aux éco-gestes et à la sensibilisation à l'efficacité énergétique de manière générale que permet le programme et qui sont difficiles à évaluer, ni de des effets des importantes subventions pour vélos électriques, scooters électriques, batterie et panneaux solaires thermiques qui ne sont pas financées par ce préavis.

<sup>5</sup> Bochatay D., Tribolet D., *Bilan des émissions de gaz à effet de serre de Lausanne*, Quantis, 1.10.2020. Cette étude figure en annexe au rapport-préavis N° 2020/54 « Plan climat : base de la politique climatique de la Ville de Lausanne [...] ».

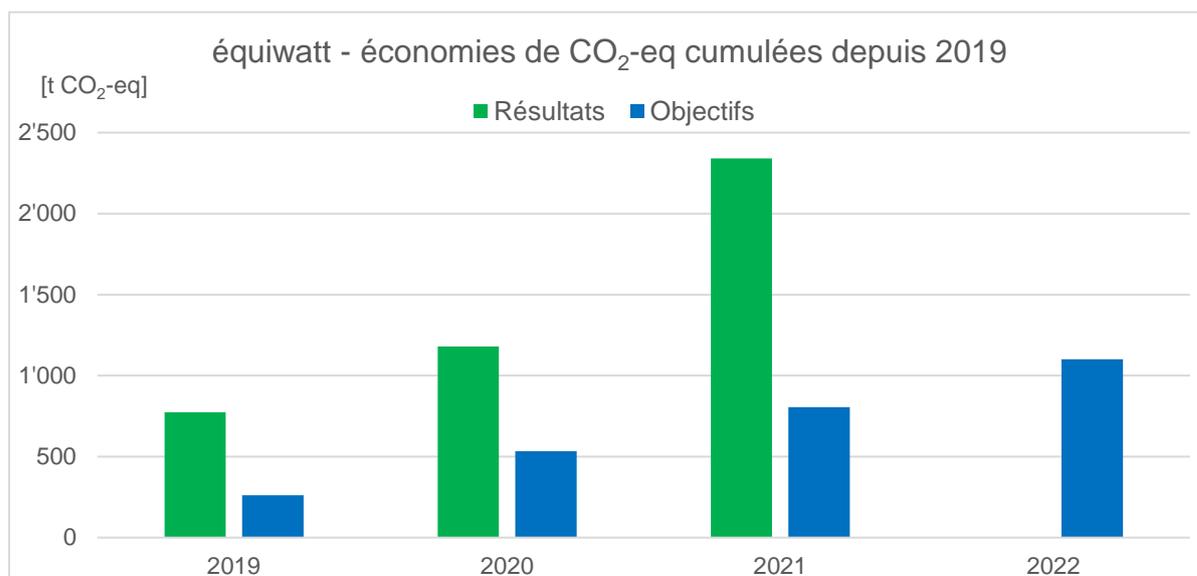


Les économies d'électricité réalisées sont inférieures aux objectifs, tandis que celles de chaleur les dépassent largement. Cela illustre parfaitement la tendance observée depuis quelques années : les équipements électriques, en particulier l'éclairage, ont beaucoup évolué ces dernières années et la pénétration des nouvelles technologies est élevée au sein des ménages et, dans une moindre mesure, au sein des entreprises. Les méthodes de calcul appliquées par équiwatt ont ainsi été mises à jour de manière à tenir compte de l'évolution de ces équipements, de même que les plans d'action (arrêt des semaines équiwatt pour la vente d'ampoules LED).

Il est réjouissant, particulièrement dans le nouveau cadre du Plan climat municipal, que les économies de chaleur soient nettement plus élevées que prévu, car elles permettent une réduction des émissions de CO<sub>2</sub>-eq plus conséquentes. Équiwatt a également adapté son offre dans ce contexte, par exemple en lançant le plan d'action Énergie.

### 7.3 Résultats unifiés en tCO<sub>2</sub>-eq/an

Afin d'utiliser des indicateurs identiques à ceux du Plan climat, les résultats d'équiwatt seront dorénavant communiqués en réduction des émissions de CO<sub>2</sub>-eq. Appliqués aux économies effectives d'électricité et de chaleur, ainsi qu'aux objectifs, les facteurs d'émissions définis pour le plan climat aboutissent aux réductions annuelles cumulées depuis 2019 figurant dans le graphique ci-dessous :



En utilisant le référentiel du Plan climat, le programme équiwatt dépasse largement les objectifs cumulés pour l'électricité et la chaleur. Il faut relever que les deux campagnes de promotion des douches économiques menées en 2019 et 2021 ont un poids conséquent dans le résultat global du fait de leur succès très important.

#### 7.4 Impact des restrictions sanitaires liées à la pandémie du COVID-19 en 2020

Certaines opérations éco-sociales et éco-logements ont dû être reportées suite aux restrictions sanitaires. Le volume réalisé en 2020 a été moins important que prévu. La poursuite de ces activités a cependant rapidement pu être rétablie grâce à l'agilité, au dévouement et à la précision du collaborateur d'équiwatt en charge de ces plans d'action, des ambassadeurs et du prestataire externe. Les règles sanitaires ont été scrupuleusement respectées, ce qui a permis d'éviter toute contamination.

Les conséquences de la pandémie sur l'activité du programme ont été les plus marquées sur l'offre en faveur des PME. En 2020, la réduction des résultats a été limitée du fait de projets déjà commencés. Cependant, durant cette année, il n'a pratiquement pas été possible de poursuivre les efforts de communication de cette offre, qui ont repris de manière renforcée en 2021. Cette situation, ainsi que la baisse de réceptivité de certains secteurs d'activité, provoque une diminution générale des résultats, qui pourrait se poursuivre en 2022. La nouvelle architecture de l'offre en faveur des PME et l'intensification des campagnes de communication devraient permettre d'augmenter à nouveau le nombre de projets réalisés.

## 8 Equiwatt pour la période 2022 à 2026

### 8.4 Evolutions proposées

#### 8.4.1 Consolider les offres actuelles du programme

Les résultats d'équiwatt dépassant les objectifs, les collaborateurs responsables de la mise en œuvre des plans d'action sont plus chargés que prévu. Il est proposé d'allouer des ressources de support opérationnel (0.4 EPT) pour soutenir l'élan et le dynamisme du programme, faire évoluer les plans d'action dans une logique d'amélioration continue, et intégrer des thématiques élargies, liées au Plan climat, en collaboration avec d'autres directions de la Ville.

Il est également proposé de renforcer les activités de sensibilisation du programme par 0.2 EPT. Les efforts de sensibilisation réalisés jusqu'ici par équiwatt, le Canton et la Confédération portent leurs fruits : le niveau de connaissance de la population dans certains domaines de l'efficacité énergétique, notamment les éco-gestes, a sensiblement augmenté. Equiwatt va accentuer la sensibilisation relative à des thématiques relativement peu abordées jusqu'ici et à l'impact important, comme par exemple

les bonnes pratiques énergétiques en matière d'activités digitales. Des synergies avec l'Unité climat permettront aussi de contribuer à engager la population lausannoise dans la dynamique du Plan climat.

#### 8.4.2 Internaliser une partie des prestations

Les opérations « éco-logements » d'équiwatt rencontrent un succès important, dépassant les attentes. Elles sont menées en s'appuyant sur des prestataires externes. Ce type d'action est également mené de la même manière par d'autres communes vaudoises (Nyon, Yverdon-les-Bains) et est appelé à se multiplier sur le territoire cantonal. Il existe un risque que les disponibilités des prestataires ne permettent plus à l'avenir de réaliser le nombre d'actions souhaité. Pour limiter ce risque, une partie des prestations d'ambassadeurs équiwatt pour les opérations éco-logements, à hauteur de 0.6 EPT sera internalisée. Cela présente l'avantage de bénéficier de retours d'expérience directs de la part des bénéficiaires des opérations, et d'une plus grande flexibilité organisationnelle. Cette internalisation n'engendre pas de surcoût pour le programme, car elle est compensée par la réduction du volume de mandats confiés aux prestataires externes.

#### 8.4.3 Créer un centre de soutien pour accélérer la rénovation des bâtiments

Afin de contribuer à l'augmentation du taux de rénovation des bâtiments, équiwatt va développer un plan de soutien dans le domaine de l'assainissement énergétique des bâtiments, dès 2022, en ciblant l'isolation thermique et la production de chaleur, tout en tenant compte des contraintes induites par tout assainissement, notamment en matière de hausse des loyers, de sorte à faciliter l'ensemble de la procédure.

Les petits et moyens propriétaires immobiliers ne disposant souvent pas des connaissances et des ressources pour planifier et piloter leurs projets d'assainissement, un accompagnement assorti de soutiens financiers devrait contribuer à augmenter le taux de rénovation. Ce nouveau plan d'action d'équiwatt implique la création d'un poste (0.8 EPT) et s'articulera ainsi :

- montrer les avantages de l'assainissement énergétique, susciter l'envie :
  - moyens à mettre en œuvre : campagnes de communication, subvention pour des expertises financières présentant les coûts et les retours sur investissements des mesures envisageables ;
- conseiller et orienter vers les solutions efficaces :
  - moyens à mettre en œuvre : assurer un soutien dans le domaine de l'assainissement énergétique des bâtiments, en s'appuyant sur l'expérience des services experts concernés de la Ville ;
- soutenir lors de la planification des projets :
  - moyens à mettre en œuvre : subvention pour les prestations d'assistance à maître d'ouvrage ;
- soutenir la réalisation des projets :
  - moyens à mettre en œuvre : informer sur le Programme Bâtiments du Canton de Vaud, accompagner les propriétaires pour obtenir ces subventions ;
- accompagner durant la procédure d'autorisation de construire :
  - moyens à mettre en œuvre : renseigner les propriétaires et leurs mandataires sur les démarches, faciliter le lien avec les services concernés de la Ville ;
- mettre en valeur les réalisations :
  - moyens à mettre en œuvre : campagnes de communication, encouragement par l'exemple.

Il s'agira également de promouvoir et mettre en œuvre la démarche « Commune Rénove » qu'il est prévu de proposer à Lausanne, en collaboration avec l'Unité climat et les services experts concernés. Un pool de compétences sera réuni pour planifier la rénovation des différents patrimoines communaux et encourager la rénovation des bâtiments privés.

A noter que les SIL disposent de compétences pointues en matière d'énergétique du bâtiment avec une unité en charge des contrôles des permis de construire prévus par la loi vaudoise sur l'énergie et de la réalisation d'audits énergétiques, en particulier de certificat énergétique cantonal du bâtiment

(CECB et CECB+). Ces collaborateurs seront mis à contribution dans le cadre de ce plan d'action. L'activité commerciale de cette unité sera aussi étendue à l'aide à maîtrise d'ouvrage pour l'organisation et le suivi des travaux de rénovation, à petite échelle sans faire d'ombre au secteur privé, en ciblant les petits propriétaires indécis qu'une prestation communale pourrait rassurer. En outre, ce plan d'action équiwatt pourra se nourrir des expertises des différents services de la Ville actifs dans le domaine et s'insérer de manière cohérente dans la politique globale de la Ville en matière d'amélioration du taux de rénovation et de rénovation de son propre patrimoine immobilier et de mise à disposition de logements à loyer modéré.

#### 8.4.4 Se focaliser sur les PME pour le soutien aux entreprises

L'abandon du soutien destiné aux grands consommateurs au sens de la LVLEne permettra à équiwatt de se concentrer sur les PME qui ne sont pas encore engagées sur la voie de la réduction de leur consommation. Le programme dispose pour cela d'une offre complète et bien structurée qu'il faut dynamiser en termes de communication et de visibilité.

#### 8.4.5 Attribuer des ressources de communication pour le programme

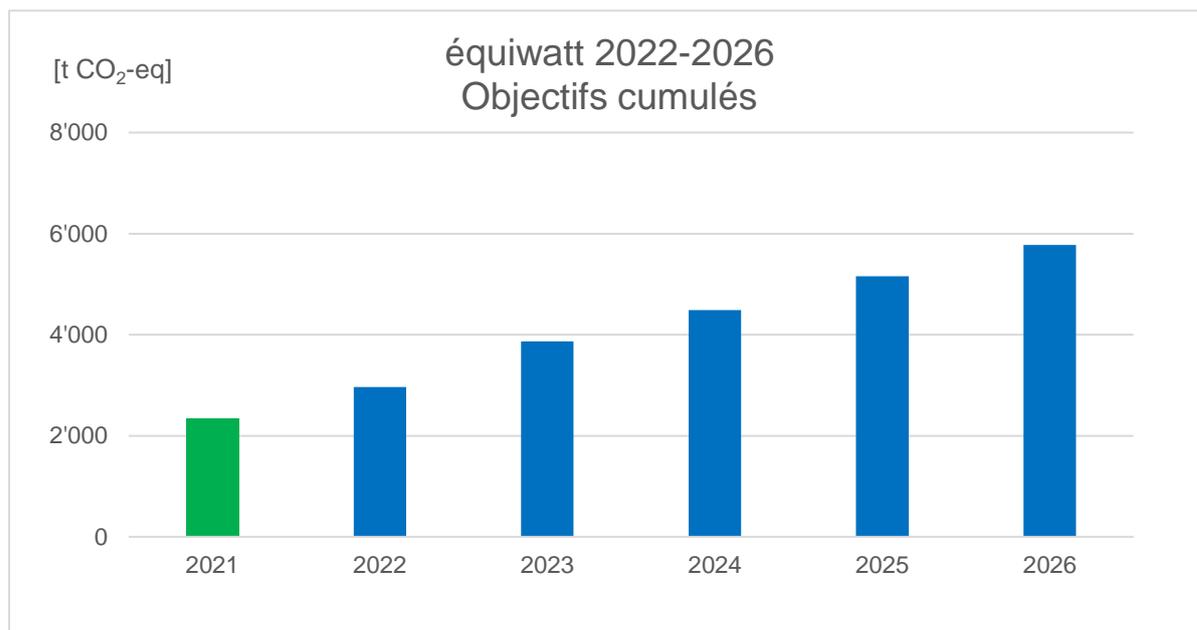
La communication est la clé du succès du programme équiwatt. Afin de disposer des ressources adéquates, un poste à 70% sera créé au sein de la division Communication, de sorte à éviter le recours à des auxiliaires comme cela a été le cas jusqu'à aujourd'hui et permettre d'accroître plus rapidement la notoriété du programme pour toucher plus efficacement les bénéficiaires potentiels.

#### 8.4.6 Intégrer le budget des activités d'information et de sensibilisation

Une enveloppe de 46 kCHF par an est accordée par le comité du FEE pour couvrir le coût des activités d'information et de sensibilisation à la population (hors coûts de ressources humaines). Pour simplifier la gestion budgétaire et regrouper l'ensemble des coûts du programme, il est proposé d'intégrer ce montant à l'enveloppe consacrée à équiwatt, ainsi que la couverture de l'EPT alloué pour la sensibilisation par le rapport-préavis N° 2010/38. Avec l'abandon du bus et la volonté d'augmenter l'efficacité de ces actions, le budget prévisionnel est légèrement augmenté à 50 kCHF/an.

### 8.5 Objectifs d'économie d'énergie

Les objectifs cumulés de réduction d'émissions de CO<sub>2</sub>-eq obtenues par année depuis 2019 sont les suivantes pour la période 2022-2026 :



La valeur 2021, en vert, correspond aux résultats effectifs obtenus depuis 2019. En moyenne annuelle, les objectifs globaux sont plus de deux fois plus élevés que pour la période précédente, à mettre en perspective avec une augmentation budgétaire effective de 35% (voir point 12.2).

Les résultats attendus du nouveau plan de soutien concernant la rénovation des bâtiments ne sont pas intégrés à ce graphique. Les résultats en matière de réduction des émissions de CO<sub>2</sub>-eq sont difficiles à évaluer, car dépendants de nombreux facteurs (âge des bâtiments rénovés, ampleur des travaux, vecteur énergétique, etc.) et mettent souvent plusieurs années à être concrétisés. Ce plan de soutien fera l'objet d'un suivi spécifique en collaboration avec les services experts dans ce domaine et l'Unité climat.

## 9 Ressources humaines

### 9.4 Situation actuelle

Actuellement, deux collaborateurs (1.8 ept), spécialistes en économies d'énergie, sont actifs au sein d'équiwatt. Leurs salaires sont pris en charge par le FEE, selon le préavis N° 2018/21. Un ept est en contrat de durée indéterminée (CDI) et l'autre en contrat de durée déterminée (CDD). Le programme ayant démontré son efficacité et ayant un rôle à jouer à long terme dans le cadre du Plan climat, la Municipalité a décidé de pérenniser l'ensemble des postes du programme, avec des CDI.

Un ept en CDI est également attribué pour les activités de sensibilisation du programme, pour le traitement administratif des demandes de subvention, la gestion de la ligne téléphonique et de la boîte e-mails équiwatt. Ce poste est réparti entre deux collaborateurs actifs respectivement à 60% et 40%.

L'équipe équiwatt actuellement financée par le FEE se monte à 2.8 ept pour quatre collaborateurs.

Enfin, la division Communication institutionnelle, au sein du Secrétariat général des SIL, apporte un support important à équiwatt, sans pouvoir toutefois y consacrer tout le temps nécessaire avec l'équipe à disposition, qui a recours à un auxiliaire.

### 9.5 Evolution proposée

La Municipalité propose d'attribuer 2 ept supplémentaires à équiwatt dès 2022, financés par le FEE, répartis ainsi :

- 0.4 ept en support opérationnel ;
- 0.6 ept en tant qu'ambassadeur pour le plan d'action éco-logement (dont la charge est compensée par la réduction des dépenses en faveur de prestataires externe pour cette activité) ;
- 0.8 ept pour un spécialiste en économies d'énergie chargé de développer et mettre en œuvre le centre de soutien pour la rénovation énergétique des bâtiments ;
- 0.2 ept pour renforcer les activités de sensibilisation ;
- 0.7 ept pour renforcer la communication du programme.

Pour la période 2022 à 2026, l'équipe en charge d'équiwatt passe ainsi de 2.8 ept à 5.5 ept.

## 10 Impact sur le climat et le développement durable

L'ensemble du préavis répond à ce point. Pour rappel, les actions d'équiwatt financées par ce préavis visent une réduction annuelle supplémentaire de 640 tCO<sub>2</sub>eq en moyenne pour la période 2022 à 2026, soit un total estimé à 3'200 tCO<sub>2</sub>eq sur la période. On peut encore relever que les actions de communication et de sensibilisation d'équiwatt contribuent de manière générale à l'adoption de comportements plus durables, sans que cet effet ne puisse être chiffré. De même, l'effet des subventions réunies sous la bannière équiwatt (vélos électriques, scooter électriques, batteries et solaire thermique) ont impact bénéfique sur le climat et l'environnement, sans que leur comptabilisation ne rentre dans les chiffres mentionnés ci-dessus dès lors qu'elles font l'objet de préavis spécifiques, bien qu'elles ne pourraient pas être octroyées sans l'organisation équiwatt qui fait l'objet de ce préavis.

## 11 Impact sur l'accessibilité pour les personnes en situation de handicap

Ce préavis est sans conséquences sur l'accessibilité pour les personnes en situation de handicap.

## 12 Aspects financiers

### 12.1 Incidences sur le budget d'investissement

Ce préavis n'a pas d'incidence sur le budget d'investissement de la Ville.

### 12.2 Incidences sur le budget de fonctionnement

Le budget d'équiwatt pour la période 2022-2026 est le suivant :

en kCHF	2022	2023	2024	2025	2026	Total
<b>Frais opérationnels</b>	<b>905</b>	<b>675</b>	<b>675</b>	<b>760</b>	<b>715</b>	<b>3'730</b>
<i>Frais généraux</i>	15	15	15	15	15	75
<i>Opérations éco-sociales</i>	70	45	50	85	40	290
<i>Kit équiwatt</i>	30	30	30	30	30	150
<i>Subvention électroménager</i>	65	65	65	65	65	325
<i>Projet annuel pour les particuliers</i>	20	15	20	20	20	95
<i>Energo</i>	25	25	25	25	25	125
<i>Éco-logements</i>	75	50	50	50	50	275
<i>Froid professionnel</i>	10	10	10	10	10	50
<i>Subvention 25% entreprises</i>	240	240	240	240	240	1'200
<i>Subvention grands consommateurs</i>	125	0	0	0	0	125
<i>Subvention audits PEIK</i>	30	30	20	20	20	120
<i>Soutien à la rénovation du bâti</i>	150	100	100	150	150	450
<i>Actions d'information et de sensibilisation</i>	50	50	50	50	50	250
<b>Ressources humaines</b>	<b>360</b>	<b>485</b>	<b>490</b>	<b>500</b>	<b>510</b>	<b>2'345</b>
<b>Service support - div. Communication institutionnelle</b>	<b>90</b>	<b>90</b>	<b>90</b>	<b>90</b>	<b>90</b>	<b>450</b>
<b>Part aux services de support des SIL</b>	<b>170</b>	<b>175</b>	<b>175</b>	<b>175</b>	<b>175</b>	<b>870</b>
<b>TVA</b>	<b>40</b>	<b>33</b>	<b>36</b>	<b>40</b>	<b>38</b>	<b>187</b>
<b>Arrondi</b>						<b>8</b>
<b>Total TTC</b>						<b>7'590</b>

Le budget d'équiwatt prévu par le préavis N° 2018/21 pour la période 2019 à 2022 correspond à une moyenne annuelle de 770 kCHF financés par le FEE. L'évolution présentée ici aboutit à une dépense annuelle moyenne de 1'518 kCHF. Toutefois, ce montant comprend le budget prévisionnel de Contact équiwatt (150 kCHF/an), l'intégration des charges de la division Communication institutionnelle (90 kCHF/an) et la compensation de la fin des contributions de ProKilowatt pour les plans d'actions en faveur des PME (200 kCHF/an). La valeur comparable du financement annuel moyen par le FEE, par rapport au préavis N° 2018/21, est donc de 1'040 kCHF, soit une augmentation de 35% à mettre en perspective avec le doublement des objectifs quantitatifs d'économie d'énergie.

Le préavis N° 2018/21 prévoyait un budget pour équiwatt de 743 kCHF pour 2022. Le présent préavis sollicite un complément de budget de 672 kCHF au maximum pour cette année-là et un financement maximum du FEE de 5'975 kCHF pour la période 2023 à 2026. Les financements éventuels obtenus par d'autres sources (ProKilowatt, subventions cantonales, autres) seront portés en déduction des charges du programme pour le calcul de ce plafond, soit permettront une marge de manœuvre supplémentaire.

En outre, par l'intermédiaire du budget 2022, votre Conseil a validé un financement à hauteur de 150 kCHF pour permettre d'avancer d'une année environ le démarrage du plan d'action visant à faciliter la rénovation du patrimoine bâti privé, sans réduire le développement du programme en cours. Ce financement complémentaire sera réduit à 50 kCHF en 2023.

Le financement d'équi watt est présenté ci-après sous la forme habituelle des rapports-préavis. En matière de ressources humaines, 2.8 ept sont déjà accordés et 2.7 ept seront créés pour dynamiser le programme.

	2022	2023	2024	2025	2026	Total
Personnel suppl. (en EPT)	2.70	2.70	2.70	2.70	2.70	2.70
<b>(en milliers de CHF)</b>						
Charges de personnel	175.0	525.0	580.0	590.0	600.0	2'470.0
Charges d'exploitation	497.0	885.0	890.0	975.0	930.0	4'177.0
Charges d'intérêts						0.0
Amortissement						0.0
<b>Total charges suppl.</b>	<b>672.0</b>	<b>1'410.0</b>	<b>1'470.0</b>	<b>1'565.0</b>	<b>1'530.0</b>	<b>6'647.0</b>
Diminution de charges						0.0
Prélèvement FEE	-672.0	-1'410.0	-1'470.0	-1'565.0	-1'530.0	-6'647.0
<b>Total net</b>	<b>0.0</b>	<b>0.0</b>	<b>0.0</b>	<b>0.0</b>	<b>0.0</b>	<b>0.0</b>

### 13 Conclusions

Eu égard à ce qui précède, la Municipalité vous prie, Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir prendre les résolutions suivantes :

Le Conseil communal de Lausanne,

vu le préavis N° 2022/ 01 de la Municipalité, du 20 janvier 2022 ;

où le rapport de la commission nommée pour examiner cette affaire ;

considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide :

1. d'approuver le financement de CHF 672'000.- (TTC) net par le Fonds pour l'efficacité énergétique pour le programme équi watt en 2022, en complément au montant alloué par le préavis N° 2018/21 « Financement du programme d'efficacité énergétique équi watt pour la période 2019 à 2022 » ;
2. d'approuver le financement du programme équi watt pour la période 2023 à 2026 par le Fonds pour l'efficacité énergétique pour un montant net TTC de CHF 5'975'000.- (TTC), y compris le financement des ept nécessaires à la mise en œuvre du programme ;
3. de prendre acte que les éventuels soutiens fédéraux et cantonaux qui pourraient être obtenus entre 2022 et 2026 seront comptabilisés en déduction de charges pour le programme et ne modifieront pas le plafond net maximum couvert par le Fonds pour l'efficacité énergétique sollicité aux points 1 et 2, soit procureront une marge de manœuvre financière supplémentaire au programme ;
4. de confirmer le déploiement du programme, en dérogation au règlement du FEE, sur les zones de dessertes des SIL avec un montant maximal pouvant être utilisé hors de la commune de Lausanne fixé à 10% du total annuel ;
5. de prendre acte que le coût annuel de ce programme sera porté en charges et en recettes sur le budget de fonctionnement des SIL.

Au nom de la Municipalité

Le syndic  
Grégoire Junod

Le secrétaire  
Simon Affolter